

Compte-Rendu du Conseil Municipal du Jeudi 16 Septembre 2021

Etaient présents : Jean-Yves BRUNELLA, Cyril BLANCHOT, Claude GARNERET, Jacqueline JEANNENOT, Hervé JEANNENOT, Séverine VOIDEY, Annie ANDRE, Jean-Claude RONDOT, Olivier SOREZ, Sophie LEPARLIER, Jean-Luc DORNIER

Secrétaire de séance : Jean-Luc DORNIER

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2021

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Délibération n° 21/2021 : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la liste des créances transmise par le SGC de Valdahon-Baume pour admission en non-valeur. Il explique que les diverses relances et poursuites contentieuses n'ont pas abouties et que la modicité de la somme restante due ne permet pas d'effectuer d'autres actions contentieuses :

Exercice 2021

Numéro de la liste 4859230331

Titre 36 exercice 2013 objet location de salle montant restant à recouvrer : 66,26 €

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Voix POUR : 11

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

3) Délibération n° 22/2021 : Eau et Assainissement : Autorisation au Maire de signer la Charte des principes guides de la démarche du transfert des compétences Eau et Assainissement

Après exposé du Maire entendu, les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer la Charte des principes guides de la démarche du transfert des compétences Eau et Assainissement.

Voix POUR : 11

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

4) Délibération n° 23/2021 : Décision Modificative

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide

Section de fonctionnement :

Dépenses :

C/61524 : + 15 000 euros

C/6232 : + 2 000 euros

Recettes :

C/7022 : + 17 000 euros

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Voix POUR : 11

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

5) Délibération n° 24/2021 : Eau et Assainissement : Décision modificative

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide

Section de fonctionnement :

Dépenses :

C/61523 : + 2 000 euros

Recettes :

C/74 : + 2 000 euros

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Voix POUR : 11

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

6) Organisation de l'inauguration de l'Eglise + répartition des tâches entre les membres du conseil

Questions diverses

A- Carte Communale :

Procédure pour la révision de la carte communale en cours. Délai minimum de 2 ans. La Préfecture essaie de réduire la procédure.

B- Mme JEANNENOT Jacqueline indique que Mme Jeannine MARTHEY se propose d'apporter des fleurs pour fleurir l'Eglise lors de l'inauguration.

Séance levée à 21h15